

---

**EXAMEN DE CERTIFICATION**

**22 & 23 septembre 2010**

---

**Unité de valeur 5**

**Synthèse - Diagnostic et conseil patrimonial global**

*Documents à disposition : Néant*

**Durée : 4 heures - Coefficient : 2**

---

Réservé aux correcteurs et coordinateur

	<u>Nom du correcteur</u>	<u>Total sur 40</u>
1 <sup>ère</sup> correction		
2 <sup>nde</sup> correction		
	Note finale	/ 40

## **CAS LAFONTAINE**

Monsieur LAFONTAINE sort d'un rendez-vous avec son D.R.H... Il est un peu soulagé, car il peut maintenant se projeter dans l'avenir, mais aussi un peu inquiet face à l'inconnu dans lequel il va entrer...

Votre rencontre avec Monsieur et Madame LAFONTAINE a pour but de faire un point sur la situation patrimoniale du ménage, de recenser leurs interrogations et de préparer un canevas de réponse, sachant qu'il ne s'agit pas de leur imposer une stratégie mais de les aider à forger leur propre décision.

### **1) PRÉSENTATION DE LA FAMILLE LAFONTAINE**

Monsieur LAFONTAINE a 61 ans (5 mars 1949). Il est cadre supérieur dans un groupe chimique et, après avoir été très inquiet sur son avenir, sait maintenant que la fermeture de l'usine qu'il dirige sera sans conséquence dramatique pour lui dans la mesure où il pourra s'inscrire dans un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (cf. infra).

Madame LAFONTAINE a 60 ans (6 avril 1950). Elle est retraitée de la fonction publique depuis 2 ans.

Ils sont mariés sous le régime de la séparation de biens et ne se sont jamais consentis de libéralité particulière.

Monsieur LAFONTAINE a reçu un héritage de ses parents. Les parents de Madame LAFONTAINE sont vivants mais ils ne laisseront rien de significatif à leurs nombreux enfants.

Monsieur et Madame LAFONTAINE ont un fils et une fille, respectivement âgés de 32 et 30 ans, qui sont eux-mêmes mariés et sont totalement autonomes au plan de leurs finances quotidiennes. Leur fille cadette est, cependant, sur le point d'acheter un appartement et son projet dépasse quelque peu ses moyens financiers personnels (cf. infra).

## 2) BIENS POSSÉDÉS PAR LA FAMILLE :

➤ Monsieur et Madame LAFONTAINE sont propriétaires indivis de la résidence principale qu'ils ont achetée en 2005 pour 400 000 € grâce à un apport de 100 000 € et un crédit de 300 000 € sur 20 ans au taux de 4,20%, assurance comprise. Les remboursements mensuels sont de 1 850 € par mois et le capital restant dû s'élève à 246 000 €. Une assurance décès a été souscrite à 100% sur la tête de Monsieur. La maison est aujourd'hui estimée à 500 000 €.

➤ Monsieur LAFONTAINE a utilisé une partie de l'héritage reçu de ses parents pour acheter la résidence secondaire aujourd'hui estimée à 250 000 €. Il a contracté un emprunt de 100 000 € en 2000 pour financer des travaux. Ce crédit s'éteindra en 2015 ; il génère des remboursements mensuels de 800 € et le capital restant dû à ce jour est de 42 000 €. Assurance décès à 100% sur la tête de Monsieur.

➤ Monsieur LAFONTAINE a acheté, seul, en 1991 un deux pièces estimé aujourd'hui à 230 000 € sur lequel court un crédit remboursable in fine (1991-2011) de 100 000 € au taux de 10%. Les loyers encaissés sont de 600 € par mois.

➤ Monsieur LAFONTAINE a hérité de ses parents de parts de SCPI dont la valeur actuelle est de 120 000 € et qui procurent un rendement de 5% (6 000 €).

➤ Au plan des valeurs mobilières on retiendra : un contrat d'assurance-vie au nom de Monsieur LAFONTAINE, d'un montant de 98 000 €, nanti pour permettre le remboursement du crédit remboursable in fine évoqué supra. Notre client possède également des actions qui valent aujourd'hui 400 000 €. Il s'agit là exclusivement de titres de la société qui l'emploie et ils sont détenus sur le PEE (100 000 €) et sur un compte titres ordinaire (300 000 €). Après avoir beaucoup baissé, ce portefeuille est aujourd'hui à l'équilibre. Monsieur LAFONTAINE ne s'intéresse pas à la Bourse et s'interroge sur la stratégie à suivre en la matière.

➤ Le ménage LAFONTAINE détient, enfin, différents placements liquides partagés entre Monsieur et Madame ou détenus en indivision : les comptes rémunérés s'élèvent à 80 000 € et le compte courant s'établit à 30 000 €.

### 3) **BUDGET FAMILIAL:**

- Salaire actuel de Monsieur LAFONTAINE : 100.000 € net de charges sociales
- Pension de retraite de Madame : 30 000 € nette de charges sociales
- Revenus du patrimoine : en sus

Outre les dépenses déjà recensées supra, on retiendra :

- Impôts : 33 000 € (IR : 25 000 ; ISF : 3 000 ; foncier et locatif : 5 000)
- Dépenses courantes : 50 000 €
- Loisirs : 15 000 €

A noter que Monsieur et Madame LAFONTAINE considèrent leurs dépenses courantes et leur budget loisirs comme « incompressibles »...

### 4) **PERSPECTIVES RETRAITE:**

Monsieur LAFONTAINE atteindra son taux plein à l'âge de 64 ans. Il a fait réaliser des simulations de ce que serait le montant de sa pension à cette date dans l'hypothèse d'un salaire brut constant à 128 000 € (net : 100 000 €). Le résultat obtenu indique une pension, nette de charges, de 50 000 € pour un départ fin 2013.

Entre-temps notre client vient de se faire confirmer qu'il pourra bénéficier d'un plan de sauvegarde de l'emploi qui le conduira à quitter l'entreprise fin 2011 en recevant une indemnité non imposable de 250 000 €. Il ne reprendra pas d'activité à temps plein après cette échéance.

Si Monsieur LAFONTAINE venait à disparaître une fois sa retraite liquidée au taux plein, la pension de réversion servie à sa veuve serait de 21 000 € nette de charges.

5) **SUJETS ÉVOQUÉS LORS DE L'ENTRETIEN:** (un questionnaire détaillé reprendra ces points)

➤ Monsieur et Madame LAFONTAINE vivent aujourd'hui confortablement. Qu'en sera-t-il demain avec des ressources significativement réduites ?

➤ Monsieur LAFONTAINE a entendu parler d'un rachat possible de trimestres pour obtenir plus tôt son taux plein. Ayant effectué des études d'ingénieur, il pourrait racheter 12 trimestres...Il ne mesure pas, en revanche, les conséquences positives ou négatives d'une telle opération.

➤ Des amis de Monsieur LAFONTAINE le sollicitent déjà pour des missions temporaires lorsqu'il sera « libre de tout engagement ». Cela est-il faisable et à quelles conditions ?

➤ Quelle serait la situation matérielle de Madame LAFONTAINE si son mari venait à disparaître aujourd'hui, avant le départ en retraite, ou après la liquidation de ses droits ? Y a-t-il des précautions à prendre ou des actions à entreprendre en la matière ?

➤ Quelle(s) destination(s) donner à l'indemnité de licenciement qui sera perçue prochainement ? Nos interlocuteurs n'ont pas de grandes connaissances en matière de finance; ils veulent jouir pleinement de leur soixantaine et auront donc besoin de ressources complémentaires. Ils veulent limiter au maximum le risque de leurs investissements.

➤ La fille de Monsieur et Madame LAFONTAINE est sur le point de réaliser l'acquisition d'une maison mais le budget du jeune ménage est très serré...Une aide des parents de 80 000 € résoudrait le problème mais comment faire ? Sachant que Monsieur et Madame LAFONTAINE ne veulent ni donner de l'argent tout de suite à leur fils, ni le défavoriser à terme...

## ANNEXES

### Barème de l'Impôt sur le Revenu 2009

Si votre quotient (R/N) au titre de 2009...	Votre impôt sera égal à
N'excède pas <b>5 875 €</b>	0 €
est compris entre <b>5 876 €</b> et <b>11 720 €</b>	$(R \times 0,055) - (323,13 \times N)$
est compris entre <b>11 721 €</b> et <b>26 030 €</b>	$(R \times 0,14) - (1\,319,33 \times N)$
est compris entre <b>26 031 €</b> et <b>69 783 €</b>	$(R \times 0,30) - (5\,484,13 \times N)$
excède <b>69 783 €</b>	$(R \times 0,40) - (12\,462,43 \times N)$

### Barème de l'ISF 2010

		Taux
N'excédant pas	<b>790 000 €</b>	0,00 %
Comprise entre	<b>790 000 €</b> et <b>1 290 000 €</b>	0,55 %
Comprise entre	<b>1 290 000 €</b> et <b>2 530 000 €</b>	0,75 %
Comprise entre	<b>2 530 000 €</b> et <b>3 980 000 €</b>	1,00 %
Comprise entre	<b>3 980 000 €</b> et <b>7 600 000 €</b>	1,30 %
Comprise entre	<b>7 600 000 €</b> et <b>16 540 000 €</b>	1,65 %
Supérieure à	<b>16 540 000 €</b>	1,80 %

### Droits de succession en ligne directe :

Tranche d'imposition 2010	Taux d'imposition
< 7 953 €	5 %
de 7 954 à 11 930 €	10 %
de 11 931 à 15 697 €	15 %
de 15 698 à 544 173 €	20 %
de 544 174 à 889 514 €	30 %
de 889 515 à 1 779 029 €	35 %
> 1 779 029 €	40 %

## QUESTIONNAIRE ET BARÈME DE NOTATION

### Question 1 :

Qu'est-ce que la norme ISO 22222 ?

Question notée sur **4 points**

### Question 2 :

Analyse et diagnostic de la situation patrimoniale de Monsieur et Madame LAFONTAINE

*Il s'agit ici de dégager tous les éléments qui vous seront utiles pour proposer des solutions aux différents problèmes posés, sachant qu'il s'agit d'une approche « globale » et non de questions totalement indépendantes les unes des autres.*

Question notée sur : **15 points**

Temps conseillé : **maximum 2 heures**

### Question 3 :

Comment anticiper le maintien du pouvoir d'achat après la cessation d'activité ? Quel est l'intérêt d'un rachat de trimestres ? Monsieur LAFONTAINE peut-il envisager de réaliser quelques missions de conseil pour garder une occupation et arrondir à l'occasion ses fins de mois ? Si oui, comment faire ?

Question notée sur : **6 points**

### Question 4 :

Comment assurer à Madame une protection financière satisfaisante dans le cas où son mari disparaîtrait avant elle ?

Question notée sur : **5 points**

### Question 5 :

Monsieur et Madame LAFONTAINE peuvent-ils aider leur fille à réaliser son projet d'acquisition ? Si oui, dans quelles conditions ?

Question notée sur : **4 points**

### Question 6 :

Veuillez présenter de façon synthétique (tableaux avec commentaires, « bullet points »...) les suggestions que vous avez proposées au terme de cette consultation.

Question notée sur : **6 points**

**ÉPREUVE NOTÉE SUR 40 POINTS**